AR PREFECTURE

005-210501839-20210805-2021_109-DE

Regu le 06/08/2021

Département des MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE

HAUTES-ALPES
Arrondissement

de BRIANCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 5 août 2021

Date de la

Convocation:L'an deux mille vingt et un, le cinq août à vingt heures trente,30 juillet 2021le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie

<u>Date d'Affichage</u>: sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.

6 août 2021

Objet: Délibération n° 2021-109

Tarifs de la redevance pour l'accès aux installations et aux services collectifs d'un site nordique dédié à la pratique du ski de fond et aux loisirs de neige non motorisés autres que le ski alpin pour la saison 2021/2022

Conseillers en exercice: 15 - Présents: 12 - Nombre de pouvoirs: 2

<u>Etaient présents</u>: MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, AUGIER Laetitia, CORDIER Georges, FAURE-BRAC Christian, FINE Sébastien, GRANET Céline, GUIGUES Véronique, LAURENT Sylvain, MASSON Jean-Pierre, PONS Nicolas, ROUX Catherine.

<u>Étaient représentés</u>: Mme ROMAN Leslie par Mme AUGIER Laetitia, Mme MOYA Nadine par Mme GRANET Céline.

Absent excusé: M. COULOM Nicolas.

M. ARNAUD Cyril a été élu secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire expose :

VU la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne et notamment ses articles 81 à 84,

VU l'Article L 2333-81 du Code des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil municipal en date du 12 septembre 1985 instaurant la redevance Ski de Fond, **Considérant** les propositions d'harmonisation tarifaires émanant de l'Association NORDIC ALPES DU SUD.

Le Maire propose

- L'adoption pour la saison hivernale 2021-2022 des tarifs annexés à la présente délibération ainsi que les conditions d'application y afférent.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- > Approuve l'exposé du Maire,
- ➤ Adopte pour la saison 2021-2022 les tarifs de la redevance nordique annexés à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire.

Sébastien FINE